



## AVIS PUBLIC

**AVIS est donné de ce qui suit :**

1. Le Conseil municipal, lors de la séance ordinaire du 10 mars 2020, a adopté le :  
***Projet de règlement 601-30, modifiant le règlement de zonage 601***
2. Le 5 mai 2020, la Municipalité a annoncé dans un avis public qu'en raison de l'arrêté ministériel numéro 2020-008, l'assemblée publique de consultation et le processus référendaire pour ce projet de règlement furent remplacés par une consultation écrite ;
3. Toutefois, l'arrêté ministériel numéro 2020-033 du 7 mai 2020 a modifié ces règles et requiert que les municipalités tiennent les processus référendaires à distance ;
4. À cet effet, la consultation écrite annoncée dans **l'avis public du 5 mai 2020 ne remplace dorénavant plus le processus d'approbation référendaire**. Celui-ci aura lieu par correspondance, sans contact et sera annoncé par avis public suite à l'adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement par le Conseil. Les personnes habiles à voter qui le souhaitent pourront alors transmettre une demande de référendum ;
5. Prenez note que **la consultation écrite remplaçant l'assemblée publique de consultation suit toujours son cours** comme prévu, et ce jusqu'au 21 mai 2020 inclusivement. Les citoyens sont donc invités à consulter la présentation détaillée du projet de règlement 601-30 sur le site web de la Municipalité à l'adresse suivante : <http://valdavid.com/evenements/projet-de-reglement-601-30/> ainsi qu'à transmettre leurs commentaires sur le projet de règlement via les méthodes suivantes :
  - par courriel en écrivant à l'adresse [juridique@valdavid.com](mailto:juridique@valdavid.com)
  - par courrier postal à l'adresse suivante : *Mairie de Val-David  
2579, rue de l'Église  
Val-David, J0T 2N0*

Donné à Val-David, ce 15 mai 2020

(Signé Sophie Charpentier)

Sophie Charpentier  
Directrice générale et secrétaire-trésorière